

## Le CIAS vous présente la liste des justificatifs à joindre au dossier de demande de logement social

### **Justificatifs obligatoires :**

- pièce d'identité** (resto-verso) : carte nationale d'identité, passeport et de la **régularité du séjour** : titre de séjour resto-verso, pour chacune des personnes majeures à loger
- jugement de tutelle ou de curatelle**
- pour les enfants mineurs** : livret de famille ou acte de naissance
- les 2 derniers avis d'imposition** recto-verso (N-1, N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement ou tous justificatifs des ressources mensuelles perçues depuis les 12 derniers mois

**Tout justificatif d'origine étrangère, doit être traduit en français et converti en euro.**

### **Situation familiale :**

- marié(e) et veuf(ve)** : livret de famille, acte de mariage ou document équivalent démontrant la situation
- divorcé(e)** : livret de famille, jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel
- pacte civil de solidarité (PACS)** : attestation d'enregistrement du PACS
- dissolution du PACS** : mention de la dissolution dans l'acte de naissance
- instance de divorce** : copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales ou si divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours, ou, en cas de situation d'urgence, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales
- séparation d'un couple pacsé** : récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture à l'officier de l'état civil ou au notaire instrumentaire
- violence au sein du couple pour les personnes mariées, pacsées ou vivant maritalement** : production du récépissé du dépôt d'une plainte par la victime
- enfant attendu** : certificat médical de grossesse attestant la grossesse

### **Situation professionnelle :**

- étudiant** : carte d'étudiant
- apprenti** : contrat de travail
- autres situations** : toute pièce établissant la situation indiquée
- mutation professionnelle** : attestation de l'employeur actuel ou futur
- rapprochement du lieu de travail** : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
- reprise d'une activité après une période de chômage de longue durée** : carte de demandeur d'emploi ou attestation de situation et tout document attestant de la reprise d'une activité
- assistant maternel ou familial (profession du demandeur ou de son conjoint)** : agrément

**Montant des ressources mensuelles** : Tout document justifiant des revenus perçus pour les personnes appelées à vivre dans le logement

- dernier avis d'imposition reçu ou à défaut avis de déclaration à l'impôt sur le revenu**
- salarié** : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur
- non-salarié** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration
- retraite ou pension d'invalidité ou réversion** : notification de pension
- allocation d'aide au retour à l'emploi** : avis de paiement
- indemnités journalières** : bulletin de la sécurité sociale
- pensions alimentaires** : extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension ;
- situation patrimoniale** : déclaration sur l'honneur concernant le patrimoine afin de permettre l'estimation des aides personnelles au logement qui pourraient être obtenues
- prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, Prime d'activité, AJPP, AEEH, CF, ASF...)** : attestation de la CAF ou MSA, allocation de solidarité aux personnes âgées
- étudiant boursier** : avis d'attribution de bourse

**Tout justificatif d'origine étrangère, doit être traduit en français et converti en euro.**

**Logement actuel :**

- locataire** : bail, quittance ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ou tout moyen de preuve des paiements effectués
- hébergé chez ses parents, enfants, particulier** : attestation de la personne qui héberge
- en structure d'hébergement, logement-foyer, résidence hotellière à vocation sociale, appt de coordination thérapeutique, résidence universitaire ou étudiante, logement de fonction** : attestation du gestionnaire ou de l'employeur qui indique la fin de la mise à disposition du logement de fonction
- camping, hôtel** : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- sans-abri, habitat de fortune, bidonville** : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- propriétaire** : acte de propriété, plan de financement
- logement non décent** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement
- logement indigne** : logement indigne : en cas de local impropre à l'habitation, local sur-occupé du fait du logeur, local dangereux en raison de l'utilisation, local insalubre présentant ou non un danger imminent, présence de plomb, risque de sécurité dans un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, bâtiment menaçant ruine, risque pour la sécurité des équipements communs dans un immeuble collectif à usage d'habitation. Ces situations sont attestées par une décision administrative (arrêté du préfet, du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale, mise en demeure ou fermeture administrative), un jugement du tribunal, une attestation de la CAF ou de la MSA, ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité, photos
- logement repris ou mis en vente par son propriétaire** : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- coût du logement trop élevé** : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- accédant à la propriété en difficulté** : plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés
- procédure d'expulsion** : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

**Santé :**

- raisons de santé** : certificat médical
- handicap et perte d'autonomie** : carte mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif ; décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ; décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale ; décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

**Autre :**

- violences familiales** : situation d'urgence attestée par une décision du juge prise en application de l'[article 257 du code civil](#) ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou récépissé de dépôt de plainte
- mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans** pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), dans les conditions prévues à l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge : attestation du conseil départemental ou extrait d'une décision judiciaire permettant d'établir qu'il bénéficie ou a bénéficié d'une mesure au titre de l'ASE

*(arrêté du 19 décembre 2022 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social)*